

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 JUILLET 2020**

**2020-59 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS
D'OFFRES (CAO).**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Gérard VERNAY,

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILLE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE

2020-59 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO).

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

Cette commission est chargée, selon la nature de la procédure de passation mise en œuvre, de l'ouverture et de l'examen des candidatures et des offres dans le cadre des marchés soumis à une procédure de passation formalisée.

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-2 relatif aux marchés publics;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

Considérant que la commission d'Appels d'Offres (CAO) **est présidée par le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise** s'il est habilité à signer les marchés publics, le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Président est membre de droit.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **COMPTABILISE** les suffrages exprimés ;
- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1	Gérard VERNAY	1	Guillaume DESRUES
2	Jean-Claude FRAISSARD	2	Thierry GAIDE
3	Véronique PESENTI-GROS	3	Daniel EUSTACHE
4	Serge REVIAL	4	Capucine FAVRE
5	Alain EMPRIN	5	Alexis VIVET-GROS

- **INSTALLE** lesdits le Président et les conseillers communautaires élus en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat électoral 2020-2026.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE